

BULLETIN DU P. C. M.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines

SIÈGE SOCIAL

*Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS*



PARIS
CHARLES-LAVAUZELLE & C^{IE}

Éditeurs militaires

124, Boulevard Saint-Germain, 124

MÊME MAISON A LIMOGES

SOMMAIRE

- I — Changements dans la liste des ingénieurs publiée dans le *Bulletin* n° 1 de janvier-février 1922
 - II — Procès-verbaux des séances du Comité (séances des 7 juillet 1922 et 1^{er} août 1922)
 - III — Questions actuelles. Lettre du Président à M le Directeur du personnel et de la comptabilité du ministère des travaux publics au sujet du relèvement du taux des honoraires fixes par le décret du 11 mai 1908
 - IV. — Abonnements collectifs pour 1923.
-

Changements dans la liste des Ingénieurs

Publiée dans le *Bulletin* n° 1 (Janvier-Février 1922).

I — ADHESIONS NOUVELLES A L'ASSOCIATION.

MM

BOUY (Immanuel) I G M
 BOUARD (Jean Baptiste) I O P

M

DE WILLOI BEAUCHEMIN I O P

B — DÉMISSIONS DE L'ASSOCIATION.

MM

BOUYER I C P (en retraite)
 BOUGES I O P (en retraite)

MM

DROSCOVES I O M
 SEYER, I O M

C — DECÈS.

MM

BOBERT, I G P (en retraite)
 BOBIEUX (Theodoie), I G P (en retraite)

M

HEPIOT I G M (en retraite)

D — PROMOTIONS ET MUTATIONS.

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

M CHÉBOUREAU, I O P

2° FONCTIONNAIRES EN CONGL HORS CADRE EN DISPONIBILITE, ETC

MM

BERTHAND (Léon) I C P (disponibilité)
 BÉRES I C P (disponibilité)
 BÉROCHE I C P (disponibilité)
 BÉRILO I C P (disponibilité)
 BÉGUARDIN I O P (disponibilité)

MM

DE JOYET I O P (disponibilité)
 LORTON I O P (disponibilité)
 AUBRUN I O M (disponibilité)
 HEURIFAU, I O M (disponibilité)
 SÉRIORIS I O M (disponibilité)

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

M CORTALON I C P

4° DÉMISSIONNAIRES DU CORPS

M VIBONNE (Jouis Paul Michel), I O P

L — INSCRITS AU TABLEAU POUR LE GRADE D'INGENIEUR EN CHEF DE 2° CLASSE

Ponts et chaussées

MM

BUSSON
 BÉRE
 BROQUAIRE
 BÉNET

MM

DELMAS
 COSTE
 MONAT

Mines.

M. GEORGES.

M. LANCRENON.

F. — CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE RÉSIDENCE.

Ponts et chaussées.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

GUBIND, inspecteur général adjoint à l'inspecteur général des travaux publics des colonies, 27, rue Oudinot, Paris, et 51, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).
SENTILHES, 12, boulevard Raspail, Paris.

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

ADER, 13, rue de Téhéran, Paris.
DUPERRIER, 45, rue d'Amilly, Chartres (Eure-et-Loir).
LEVAILLANT, 30, rue Guynemer, Paris (6^e).
VALLÉE (Jules) (en retraite), rue du Tuc-d'Lauze, Dax (Landes).

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

AGOSTINI (Jules), 20, cours Grandval, Ajaccio (Corse).
BARBIER SAINT-HILAIRE, 20, rue Pigalle, Paris.
BOIS, 31, rue Pérolière, Gap (Hautes-Alpes).
BRIGOL (Pierre), Oran (Algérie).

MM.

CHABOUREAU, Provins (Seine-et-Marne).
DESIGNES, quai Lemandé, Le Havre (Seine-Inférieure).
DUFRIER, service de la navigation aérienne, Paris.
EGUILLOX, 10, rue de la Trinité, Toulouse (Haute-Garonne).
GILBERT, Le Havre (Seine-Inférieure).
HUGELIN, rue Haxo, Grenoble (Isère).
HUREM (en retraite), 12, boulevard Thiers, Eu (Seine-Inférieure).
HEBERT, 15, rue Delambre, Paris (14^e).
LEGOUX, Rennes (Ille-et-Vilaine).
LECOINTE, Vinh (Annam).
LE PORT, Condom (Gers).
NICOLAU, 12, rue des Eaux, Paris (14^e).
PARTRIDGE, 34 bis, rue de La Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).
PESSIRE (en retraite), 33, rue Alsace-Lorraine, Paris.
ROY (Rémi), contrôle des voies ferrées d'intérêt local, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
RUMPLER, 10, rue Louis-Besquet, Vincennes (Seine).
THOUARD, 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).

Mines.

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

DAUM, 58, rue de Vaugirard, Paris.
DONAT, I. C. M., Lyon (Rhône).
THIBERGE, Angers (Maine-et-Loire).

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

M.

BLUM-PICARD, Béthune (Pas-de-Calais).

MM.

BUCHER, 21, avenue Foch, Metz.
DAUVERGNE, Douai (Nord).
DROUARD, Grube Jagersfreude, Saarbrücken 7.
GENDRIN, 67, boulevard Poniatowski, Paris (12^e).
HURÉ, 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).
LEVY (René), Paris.
TURY, 15, av. Ledru-Rollin, Paris (12^e).

II

Procès-verbaux des séances du Comité

Séance du 7 juillet 1922.

La séance a lieu à bord du bateau *Van-Vanarkel*.

Elle est ouverte à 16 heures.

Sont présents : MM. COLSON, WATIER, VIDAL, MILLOT, DARGLINTON, HUCHET.

M. LE CREURER assiste à la séance.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 mai du Comité de l'Association générale des Ingénieurs des travaux publics paru dans la *Tribune des travaux publics* et protestant contre l'attitude qu'il attribue au Comité du P. C. M. au sujet de la modification du titre des Ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Il déclare n'avoir pas reçu la demande de rendez-vous du président de l'Association générale annoncée dans ce procès-verbal. Le Comité espère que la lettre au Ministre du 22 mai (*Bulletin du P. C. M. de mai-juin*, page 24), envoyée postérieurement à la réunion du Comité de l'Association générale, mais bien avant la publication du procès-verbal de cette réunion, permettra aux Ingénieurs des travaux publics de l'Etat de se rendre compte des erreurs contenues dans ce procès-verbal, tant au point de vue des faits qu'à celui de l'interprétation de nos sentiments. Il estime que l'incident ne comporte aucune suite, tant que la démarche annoncée n'a pas été faite.

Tournées du P. C. M. — Il a été constaté, au cours de la tournée actuelle, que quelques camarades, en refusant de se plier aux horaires prévus, ont retardé le départ des voitures dans lesquelles ils avaient leur place et qu'une gêne en est résultée pour certains groupes de participants. Le Comité prend note qu'il faudra, à propos du programme de la prochaine tournée, rappeler la nécessité de la discipline.

Augmentation des traitements. — Il résulte de divers renseignements qu'une demande de crédits supplémentaires vient d'être déposée au Parlement, en vue de l'augmentation des traitements du personnel supérieur des administrations centrales des ministères.

LE PRÉSIDENT se charge de faire les démarches urgentes né-

cessaires pour savoir ce qu'il en est et s'assurer que la demande de crédits supplémentaires déposée comprend bien le relevement de 2.000 à 4.000 francs de nos traitements, en vertu de l'assimilation avec le personnel supérieur de l'Administration des finances admise en principe par le Ministre des finances (voir à ce sujet le *Bulletin* n° 3 et le compte rendu de la séance du 31 mars).

Prochainc séance du Comité. — Le Comité décide de se réunir le mercredi 19, si le Président constate, à la suite des démarches prévues ci-dessus, qu'il y a urgence à prendre des décisions.

Dans le cas contraire, la prochaine séance aurait lieu le mardi 1^{er} août, à 16 heures.

Retard à l'avancement dû à la guerre. — Trois camarades, NICOLAS, DECÈZE, LAFAYE, écrivent pour demander des éclaircissements sur l'application de la loi en préparation à leur cas particulier. Il résulte des renseignements précédemment recueillis que le paragraphe 3 de l'article 3 du projet de loi s'applique aux camarades reçus à l'École polytechnique avant la guerre.

Le Comité envisage, à ce sujet, la situation générale créée par le retard apporté au vote définitif du projet de loi, actuellement en instance au Sénat. Il décide qu'une lettre sera adressée au Ministre pour lui demander de réaliser de suite les modifications d'ancienneté, qui correspondraient à l'application du titre 1^{er} du projet de loi.

Honoraires relatifs à des travaux communaux interrompus par la guerre. — M. WATIER se charge d'étudier une question présentée à ce sujet par le camarade Sorba.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

C. COLSON.

Pour le Secrétaire,

HUCHET.

Séance du 1^{er} août 1922

Le Comité s'est réuni le 1^{er} août 1922, à 10 heures, à l'École nationale des ponts et chaussées.

Sont présents : M. COLSON, président; MM. WATIER, BROQUAIRE, DARGENTON, VIDAL, MILLOT, DEBÈS, PARENT, SALVANG, LE BOURHIS, JACQUET, HUCHET.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité qui a été tenue pendant la tournée du 3 au 9 juillet, au cours du voyage en bateau sur le Rhin. Il fait connaître, au sujet de la question des « titres », qu'il n'a pas encore reçu, à ce jour, la demande d'entretien du président de l'Association générale des Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, annoncée au *Bulletin* de mai (n° 716) de ce groupement professionnel.

Plusieurs membres insistent sur les inconvénients très sérieux qu'entraîne parfois, dans les tournées, pour l'ensemble d'un groupe, un manquement à l'observation stricte de l'horaire fixé dans les déplacements. Au cours du voyage en Alsace, un autocar a été ainsi retenu abusivement par le fait de quelques camarades qui ont privé la majorité des occupants de la voiture des quelques heures nécessaires pour la visite de la ville de Strasbourg.

M. DARGENTON fait connaître que, du fait des variations du change, qui ont affecté la valeur relative de la monnaie française et hollandaise, un certain déficit s'est accusé en fin de tournée, par suite de l'insuffisance des provisions versées pour le voyage en Hollande. Le déficit s'élève à quelques centaines de francs. Le Comité estime que cette somme ne peut guère être réclamée aux intéressés et qu'elle doit rester à la charge de l'Association, mais que les provisions pour les tournées à venir devront être fixées à un taux tenant compte de ces aléas, pour ne pas grever la caisse de l'Association d'autre chose que des frais généraux qui lui incombent pour tous ces services.

M. DARGENTON fait connaître que M. LE CREURER, agent comptable de l'Association, a été victime, au cours de la tournée, d'un accident à la jambe qui a exigé un traitement au retour. Cet accident a même failli avoir des conséquences assez graves par suite des efforts faits par M. LE CREURER pour ne pas abandonner le service de la tournée avant qu'elle soit terminée. Le Comité est d'avis que tous les frais que comporte le traitement de cet agent, blessé au service de l'Association, doivent être supportés par elle; ils seront d'ailleurs relativement minimes, M. LE CREURER étant soigné au Val-de-Grâce au titre colonial.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître l'état de la question du relève-

ment des traitements des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

La Chambre des députés a voté, le 8 juillet dernier, les crédits nécessaires à l'attribution aux fonctionnaires supérieurs des diverses administrations, pendant le deuxième semestre 1922, d'une indemnité exceptionnelle destinée à assurer le bon recrutement de ces fonctionnaires et à en éviter l'exode vers des situations privées plus rémunératrices. En ce qui concerne les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, ce crédit permet d'allouer dans la période envisagée des indemnités respectives de 2.000 francs aux ingénieurs ordinaires, de 3.000 francs aux ingénieurs en chef, de 4.000 francs aux inspecteurs généraux.

Ces indemnités ne sont pas incorporées aux traitements, et ne satisfont pas entièrement au but que se propose l'Association d'obtenir, par un relèvement des traitements des ingénieurs, le rétablissement des différences qui doivent exister entre les situations faites aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat d'un côté, aux ingénieurs des ponts et chaussées et des mines de l'autre. Toutefois, il n'est pas douteux qu'il convient de faire effort pour rendre définitive la mesure adoptée par la Chambre des députés.

L'incorporation de l'indemnité au traitement, justifiée spécialement en ce qui concerne les membres de notre Association, par la modification de la situation des ingénieurs placés sous leurs ordres, sera plus facile à obtenir une fois la dépense inscrite au budget. Le crédit adopté par la Chambre rencontrera au Sénat de vigoureuses oppositions. C'est pourquoi il est indispensable que, dans chaque département, les ingénieurs exposent aux sénateurs, sous la forme qui leur paraîtra la plus appropriée, l'état de la question et les raisons qui justifient le vote des crédits. Pour le cas où la situation budgétaire ne permettrait pas de voter intégralement ce crédit, il faudrait insister sur les motifs qui rendent indispensable pour les ingénieurs des ponts et chaussées un relèvement au moins égal à celui dont ont bénéficié leurs subordonnés. Le Comité décide qu'une circulaire spéciale sera adressée à chaque ingénieur des ponts et chaussées et des mines au service de l'Etat, afin de les prier d'insister en premier lieu pour le vote du crédit adopté par la Chambre, subsidiairement pour le vote des allocations indispensables au rétablissement d'une échelle rationnelle des traitements des ingénieurs. A la circulaire devra être annexée une note résumant les précédents de l'affaire et les arguments essentiels qui justifient la demande du Comité.

M. WATIER a reçu de M. CRECENT, ingénieur des ponts et chaussées à Nantes, une lettre relative, notamment, au retard à l'avancement subi du fait de la guerre par certaines promotions

d'ingénieurs. La question a fait l'objet d'une étude approfondie de MM. HUCHET et D'ARGENTON et M. LE PRÉSIDENT se propose d'en saisir prochainement M. le Ministre, en attirant son attention sur l'intérêt qu'il y aurait, en raison des multiples cas d'espèce qui se rencontrent, à ce qu'un ou deux membres du Comité de l'Association fussent entendus par l'Administration supérieure lors des redressements qui s'imposent dans les tableaux d'ancienneté.

M. BROQUAIRE expose qu'il est venu à sa connaissance que les compagnies de chemins de fer seraient sur le point de réduire considérablement les facilités de circulation qui avaient été jusqu'ici accordées aux ingénieurs du fait de leurs fonctions de contrôle.

M. LE PRÉSIDENT s'est renseigné au ministère. Il lui a été répondu que les compagnies ont seulement demandé à l'Administration de ne plus délivrer aux ingénieurs, titulaires d'un service de contrôle très limité, des cartes de service comportant des parcours bien plus étendus; mais des cartes gracieuses continueraient à être distribuées, comme par le passé, par les compagnies.

M. BROQUAIRE demande si l'Association, qui se propose de suggérer divers amendements au rapporteur de la loi nouvelle sur les pensions de retraite modifiant la loi de 1853, ne devrait pas demander également la modification du règlement d'administration publique rendu pour l'application de cette loi en ce qui concerne la durée du congé annuel avec traitement, limité à quinze jours, à moins de produire un certificat médical. Il est certain que le congé annuel de quinze jours, qui constituait, en 1853, une faveur appréciable, est actuellement un minimum insuffisant pour permettre une détente nécessaire dans les conditions de la vie actuelle.

Le Comité estime qu'il y aura lieu de signaler ce point de vue au rapporteur de la loi, en insistant pour qu'il soit pris en considération, mais sans en faire l'objet d'une demande formelle au nom de l'Association, qui a décidé de borner son action directe aux points qui touchent spécialement les corps des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, dans lesquels les situations de congés, de services détachés, etc., sont particulièrement nombreux et intéressants.

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire adjoint,

BROQUAIRE.

Le Président,

C. COLSON.

III

Questions actuelles

Relèvement du taux des honoraires fixés par le décret du 14 mai 1908.

Paris, le 2 août 1922.

Le Président de l'Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, à M. le Directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des travaux publics, à Paris.

En réponse à la communication que vous avez bien voulu me faire le 28 juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la modification de l'article 3 du décret du 14 mai 1908, afin de mettre les frais de déplacement qui y sont prévus en harmonie avec le décret du 21 juillet 1921, donnerait une première satisfaction aux ingénieurs des ponts et chaussées et des mines et à tout le personnel sous leurs ordres. Notre Association vous serait donc reconnaissante si vous vouliez bien réaliser cette réforme.

En ce qui concerne le relèvement du taux des honoraires fixés par le décret du 14 mai 1908, demandé par notre Association, M. le Ministre des finances a refusé d'y donner suite par le motif que la diminution du pourcentage d'achat de l'argent qu'impose les augmentations des traitements, lorsqu'on augmente mécaniquement les honoraires, par l'augmentation du montant des projets auquel il sont proportionnels. Tout en reconnaissant la justice de cet argument, nous devons faire remarquer qu'il a pour conséquence, en même temps que le maintien du pourcentage des honoraires, le relèvement de la limite au delà de laquelle ce pourcentage est réduit, puisqu'un même projet représente aujourd'hui une dépense à peu près triple de celle d'avant-guerre.

Notre Association ne peut donc que vous demander d'insister à nouveau auprès de M. le Ministre des finances pour obtenir une modification de l'article 4 du décret susvisé portant de 100.000 à 300.000 francs, ou tout au moins à 250.000, le chiffre au delà duquel les honoraires sont réduits à 4 p. 100. Elle le fait, non seulement dans l'intérêt de ses membres, mais dans celui de leurs divers collaborateurs, ingénieurs des T. P. E., adjoints techniques, dames employées et agents de bureau.

Le Président,
C. COLSON.

IV

Abonnements collectifs pour 1923

Nous rappelons, pour ceux de nos camarades qui n'y ont pas participé, le fonctionnement du service des abonnements collectifs, qui est organisé depuis dix-huit ans.

Les sociétaires inscrits pour une même publication sont groupés, suivant leur nombre, en une ou plusieurs séries; chaque série donne lieu à un abonnement commandé par l'Association. Chaque numéro du périodique est adressé à notre agent comptable qui le met sous une bande spéciale, l'affranchit et l'expédie immédiatement au premier abonné de la série. Celui-ci, aussitôt après lecture, et au plus tard au bout d'une semaine, remet le numéro sous la même bande, l'affranchit de nouveau et l'adresse au second abonné, lequel procède de même pour transmettre au troisième et ainsi de suite. Le dernier abonné de la série garde le numéro ou le renvoie à l'agent comptable, suivant les conventions faites.

Afin de faciliter la transmission, il est remis aux divers lecteurs, pour chacune des publications auxquelles ils sont abonnés, une collection, sur papier gommé, de l'adresse de l'abonné suivant, auquel la publication doit être adressée. Chaque abonné conserve soigneusement les collections d'adresses qui lui sont remises. Il colle sur sa propre adresse celle du lecteur suivant, en ayant soin d'affranchir suivant le tarif indiqué sur l'étiquette collée sur l'enveloppe (1).

Les abonnés inscrits en premier pourront, s'ils en font expressément la demande, recevoir directement de l'éditeur les publications, à charge par eux de faire eux-mêmes, au moyen des bandes ou rouleaux fournis par le P. C. M., la confection et le collage des plis, ainsi que la pesée de chaque fascicule. Ils sont appelés *abonnés directs*.

Cet envoi direct ayant pour effet d'économiser à l'Association des frais d'affranchissement, le prix des abonnements est ré-

(1) Nota. — Aucune adresse ne sera à l'avenir encartée dans les publications, l'administration des P. T. T. ayant décidé d'appliquer le tarif des lettres aux publications dans lesquelles seraient encartées des adresses manuscrites ou imprimées. Le tarif d'affranchissement des périodiques sera, à l'avenir, de 0 fr. 01 par 25 grammes ou fraction de 25 grammes, avec minimum de 0 fr. 02. Ce tarif est réduit de moitié pour Paris, Seine et Seine-et-Oise.

duit, pour les « premiers abonnés directs », comme il est indiqué dans le tableau ci-annexé.

L'abonné doit avoir le plus grand soin du fascicule qui lui est en quelque sorte loué pour une période déterminée.

Le prix de chaque abonnement est réparti entre les abonnés de la série correspondante. Le dernier servi peut garder la publication, à la condition de payer une part plus élevée.

Le tableau ci-dessous montre la marche du service des abonnements collectifs depuis 1904, année de la création du service :

Années.	Nombre de membres ayant souscrit des abonnements	Nombre de services faits.	Nombre de périodiques différés
1904.	127	272	27
1905.	137	450	47
1906.	145	498	45
1907.	171	563	45
1908.	186	653	54
1909.	198	671	53
1910.	201	710	50
1911.	229	757	49
1912.	235	758	47
1913.	238	759	49
1914.	240	729	45
1915 (1).	78	131	10
1916 (1).	92	197	14
1917 (1).	108	234	16
1918 (1).	120	272	22
1919.	169	418	24
1920.	214	558	34
1921.	245	694	37
1922.	268	811	49

Le service fait en 1922 se décompose ainsi :

	Nombre des abonnés.
<i>Amour de l'art.</i>	4
<i>Annales politiques et littéraires</i> (en conférence).	13
<i>Annales des Ponts et Chaussées</i> (complètes).	3
<i>Annales des Travaux Publics de Belgique.</i>	5
<i>Art et décoration.</i>	17
<i>Bulletin de l'Association internationale des chemins de fer.</i>	3

(1) Service assuré personnellement par M. LL CREURER pendant la guerre.

	Nombre des abonnés.
Bulletin des sciences mathématiques.....	5
Comptes rendus de l'Académie des sciences.....	4
Construction moderne.	5
Correspondant.	21
Economiste français.	24
Femina.	21
Génie civil.	69
Houille blanche.	12
Illustration.	103
Illustration économique et financière.	4
Intermédiaire des chercheurs et curieux.....	3
Jardin des modes (Illustration des modes)	6
Je sais tout.	9
Journal des Economistes.	3
Lectures pour tous.	9
Mémoires et comptes rendus de la Société des ingé- nieurs civils de France.	3
Mercure de France.	30
Miroir des modes du jour.	22
Les Modes.	3
Nature.	33
Nouvelle Revue française.	10
Opinion, Revue de la semaine illustrée.	6
Radioélectricité.	3
Revue des Deux-Mondes.	118
Revue de France.	16
Revue générale des chemins de fer.....	17
Revue générale de l'électricité.....	8
Revue générale des sciences pures et appliquées.....	19
Revue hebdomadaire.	12
Revue de métaphysique et de morale.....	4
Revue mondiale.	6
Revue musicale.	3
Revue de Paris.	59
Revue politique et parlementaire.....	7
Revue scientifique (revue rose).	13
Revue universelle	4
Science et Vie.	14
Technique moderne.	18
Vie automobile.	6
Vie technique et industrielle.	5
Engineering News Record.	3
Gluckauf.	3
Graphic	4
Strand.	5

Il importe, au plus haut degré, d'éviter les irrégularités dans la transmission, dont quelques camarades se sont plaints. Le Comité insiste vivement auprès de tous pour que les plus grands efforts soient faits afin d'éviter des retards qui compromettraient le succès d'une organisation si appréciée. Tous les membres de l'Association sont instamment priés de ne pas dépasser le délai *d'une semaine* pendant lequel chacun a le droit de garder les numéros destinés à être transmis à d'autres et de prendre toutes les précautions pour éviter qu'ils soient salis ou détériorés.

Il est arrivé, quelquefois, que la superposition de plusieurs fiches d'adresses a provoqué leur décollement et, par suite, un envoi de périodiques en fausse direction. Pour éviter cet inconvénient, il est recommandé aux abonnées d'arracher de l'enveloppe, autant que faire se pourra, les fiches précédemment collées.

× ×

La liste des périodiques proposés pour les abonnements collectifs, ainsi que le tarif des abonnements, figurent sur le tableau ci-après; les demandes peuvent être faites sur la carte postale ci-incluse ou par lettre adressée à M. LE CREURER.

Il ne pourra être constitué de séries que pour trois demandes d'abonnement au minimum et à condition que le dernier abonné conserve la publication.

Tout abonné est invité à faire connaître, pour chacune des publications qu'il désire recevoir, l'ordre de préférence des rangs qu'il consentirait à accepter (premier direct, premier non direct, intermédiaire, dernier conservant la publication); il mentionnera s'il fait une condition absolue du choix du rang indiqué ou s'il consentirait, éventuellement, à accepter un autre rang dans le cas où il ne serait pas possible de lui donner satisfaction.

Il indiquera d'une manière précise l'adresse à laquelle la publication devra être envoyée.

L'attention de nos camarades est appelée sur l'intérêt qu'il y a, pour le succès de la combinaison, à ne pas poser de conditions absolues trop restrictives.

Il est très essentiel, lorsqu'on ne tient pas absolument à faire choix entre plusieurs publications, de les indiquer toutes, sauf à spécifier un ordre de préférence. Il y a beaucoup de séries très intéressantes qui ne peuvent être constituées que par ce moyen.

Les demandes d'abonnement ou de renouvellement d'abonnement doivent être adressées, *avant le 20 octobre prochain,*

terme de rigueur, a M. Le Creurer, agent comptable du P. C. M., 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI^e).

Les abonnements sont payables d'avance, *mais seulement* lorsque les abonnées sont informées du rang qu'il a été possible de leur attribuer dans la série et que le montant total de leurs abonnements leur est indiqué.

Ces renseignements sont fournis dans le courant du mois de décembre.

Changement d'adresse — Les abonnées directes qui changent d'adresse doivent faire faire les rectifications nécessaires par les éditeurs des périodiques auxquels ils sont abonnées. Ils doivent joindre à leur demande de changement d'adresse la dernière bande d'envoi des périodiques, ainsi que le montant des frais de changement d'adresse.

Les autres abonnées doivent faire faire les corrections voulues par M. LE CREURER. Le coût est de 0 fr. 50 par abonnement à rectifier, afin de couvrir les frais de réimpression d'adresses.

LISTE DES PÉRIODIQUES proposés pour les abonnements collectifs de 1923.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées avant le 20 octobre 1922, terme de rigueur, à M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI^e).

Numéros des publications.	TITRES DES PUBLICATIONS.	PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UNE SÉRIE DE QUATRE LECTEURS				
		1 ^{er} ABONNÉ		2 ^e	3 ^e	ABONNÉ par publication
		direct.	non direct.	ABON- NÉ.	ABON- NÉ.	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	Littéraires, artistiques, philosophiques, économiques, politiques.					
1	Amour de l'Art.....	18 »	20 »	13 »	9 »	25 »
2	Annales politiques et littéraires (et Conférences ..	14 »	16 »	10 »	8 »	19 »
3	Art et Décoration.....	22 »	24 »	15 50	14 50	34 »
4	Bulletin de la Société française de philosophie.....	3 »	4 »	3 »	2 »	6 »
5	Comœdia illustré.....	21 »	23 »	16 »	13 »	32 »
6	Correspondant (Le).....	23 »	25 »	17 »	14 »	34 »
7	Economiste Français (L').....	22 »	24 »	17 »	12 »	17 »
8	Europe nouvelle.....	33 »	35 »	23 »	19 »	44 »
9	Exportateur Français (L').....	15 »	17 »	12 »	9 »	24 »
10	Femina.....	18 »	20 »	13 »	9 50	26 »
11	Illustration (L').....	38 »	40 »	30 »	25 »	50 »
12	Illustration économique et financière.....	12 »	14 »	9 »	6 50	15 »
13	Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (L').....	10 »	12 »	9 »	6 50	17 50
14	Jardin des modes (Illustration des modes)....	18 »	20 »	13 »	9 50	20 »
15	Je sais tout.....	18 »	20 »	13 »	9 50	22 »
16	Journal des Economistes.....	21 »	22 50	13 50	9 »	26 »
17	Lectures pour tous.....	18 »	20 »	13 »	9 50	16 »
18	Mercure de France (Le).....	23 »	25 »	17 »	14 »	34 »
19	Minerve française.....	20 »	22 »	15 »	12 »	29 »
20	Miroir des Modes (Le).....	7 »	9 »	6 »	5 »	10 »
21	Modes (Les).....	21 »	23 »	15 »	12 »	29 50
22	Nouvelle Revue (Juliette ADAM).....	17 »	19 »	13 »	11 »	24 »
23	Nouvelle Revue Française.....	14 »	16 »	10 »	8 »	20 »
24	Opinion (Revue de la Semaine).....	18 »	21 »	14 »	9 50	26 »
25	Renaissance (La) (politique, littéraire, artistique)....	7 »	9 »	6 »	5 »	10 »
26	Revue critique.....	22 »	24 »	18 »	14 »	34 »
27	Revue des Deux-Mondes.....	30 »	32 »	23 »	19 »	44 »
28	Revue de France.....	30 »	32 »	23 »	19 »	44 »
29	Revue de Genève.....	23 »	25 »	17 »	14 »	34 »
30	Revue Hebdomadaire.....	21 »	23 »	14 50	11 50	29 »
31	Revue de Métaphysique et de Morale.....	4 »	5 »	3 50	2 50	7 »
32	Revue Mondiale (anciennes Revues des Revues).....	16 »	18 »	12 »	10 »	20 »
33	Revue musicale.....	19 »	21 »	15 »	12 »	28 »
34	Revue de Paris.....	25 »	27 »	18 »	15 »	30 »
35	Revue Politique et Littéraire (Revue Bleue).....	13 »	15 »	10 »	8 »	19 »

(1) Le premier abonné direct reçoit directement la publication de l'éditeur et prépare lui-même l'expédition aux lecteurs suivants au moyen d'enveloppes cartonnées ou de tubes fermés par le P. C. M.

N ^{os} des publications	TITRES DES PUBLICATIONS.	PRIX DE L'ABONNEMENT				
		POUR UNE SERIE DE QUATRE LECTEURS				
		1 ^{er} ABONNÉ		2 ^e	3 ^e	4 ^e ABONNÉ
direct.	non direct	ABONNÉ	ABONNÉ.	ABONNÉ	conservant la publication.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
36	Revue Politique et Parlementaire	15 »	17 »	11 »	9 »	23 »
37	Revue Universelle.....	22 »	24 »	18 »	14 »	34 »
38	Vie au Grand Air (La).....	17 »	19 »	12 50	9 »	25 50
	Industrielles (travaux publics, chemins de fer, mines, métallurgie).					
39	Annales de la Houille blanche.	8 »	9 »	7 50	5 »	12 »
40	Annales des Ponts et Chaussées (partie administrative)	6 »	8 »	5 »	4 »	11 »
41	— — — (partie technique).....	18 »	20 »	12 »	10 »	26 »
42	— — — (complète).....	20 »	22 »	14 »	12 »	28 »
43	Annales des Travaux publics de Belgique... ..	13 »	14 50	10 50	8 50	21 »
44	Bâtiment (Le).....	16 »	18 »	12 »	10 »	20 »
45	Bulletin de l'Association Internationale des chemins de fer.....	23 »	25 »	19 »	16 »	24 »
46	Construction moderne (La) (1).....	18 »	20 »	12 »	10 »	22 »
47	Génie Civil (Le).....	24 »	26 50	21 »	17 50	40 »
48	Houille Blanche (La)	10 »	12 »	9 »	6 50	17 50
49	Industrie Chimique (L').....	10 »	12 »	9 »	6 50	17 50
50	Industrie Electrique (L').....	10 »	12 »	9 »	6 50	17 50
51	Journal des transports.....	8 »	10 »	7 »	6 »	14 »
52	Revue des matériaux de construction (en deux parties).....	13 »	15 »	9 »	7 »	21 »
53	Revue générale des Chemins de fer et des Tramways.....	15 »	17 »	11 »	9 »	23 »
54	Revue de la Métallurgie.....	29 »	31 »	22 »	18 »	43 »
55	Revue Universelle des Mines et de la Métallurgie (Liège).....	28 »	30 »	21 »	17 »	42 »
56	Vie Technique et Industrielle (La).....	12 »	14 »	10 50	8 50	21 »
	Scientifiques, mécaniques, électriques (aviation, automobilisme).					
57	Aéronautique (L').....	18 »	20 »	13 »	10 »	25 »
58	Aérophile.....	8 »	10 »	6 50	5 »	13 »
59	Bulletin des Sciences mathématiques.....	15 »	17 »	12 »	10 »	21 »
60	Electricien (L').....	9 »	10 50	8 »	5 50	16 »
61	Journal des mathématiques pures et appliquées.....	13 »	15 »	10 »	8 »	20 50
62	Radioélectricité.....	10 »	12 »	9 »	6 50	17 50
63	Revue générale de l'Electricité.....	29 »	31 »	22 »	18 »	43 »
64	Revue générale des Sciences pures et appliquées.....	13 »	15 »	10 »	8 »	20 »
65	Revue Scientifique (Revue Rose).....	14 »	15 50	10 »	8 »	19 50
66	Technique automobile et aérienne.....	3 50	4 »	3 »	2 50	6 »
67	Technique Moderne.....	18 »	20 »	14 »	12 »	30 »
68	T. S. F.....	5 »	6 »	4 »	3 »	7 50
69	Vie Automobile (La).....	10 »	12 »	9 »	7 »	17 »

(1) Les abonnements à la « Construction moderne » partent du 1^{er} octobre. — Prière de répondre d'urgence en ce qui concerne ce périodique.

Numéro des publications.	TITRES DES PUBLICATIONS	PRIX DE L'ABONNEMENT									
		POUR UN AN (SÉRIE DE QUATRE LICTAURS)									
		1 ^{er} ABONNE		2 ^e		3 ^e		4 ^e			
direct.	non direct	ABON- NÉ.		ABON- NÉ		ABON- NÉ		ABON- NÉ			
(1)		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		
Générales et diverses.											
70	Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.....	42	»	41	»	28	»	22	»	56	»
71	Bulletin Officiel de la Direction des Recherches scientifiques et industrielles et des Inventions.....	3	50	4	50	3	»	2	50	5	»
72	Bulletin de la Société des Ingénieurs civils de France.....	23	»	25	»	16	50	13	50	35	»
73	Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences.....	48	»	50	»	34	»	28	»	68	»
74	Connaissance (La).....	18	»	20	»	13	»	9	50	26	»
75	Mémoires et Comptes rendus de la Société des Ingénieurs civils de France.....	25	»	27	»	17	»	14	»	36	»
76	Nature (La).....	16	»	18	»	11	»	9	»	24	»
77	Omnia.....	18	»	20	»	13	»	9	50	26	»
78	Revue de l'Ingénieur.....	21	»	22	»	14	»	11	»	28	»
79	Revue d'Hygiène et de Police sanitaire.....	12	»	14	»	9	»	7	»	18	»
80	Science et la Vie (La).....	5	»	6	»	4	50	4	»	9	»
Publications en Langues étrangères.											
81	Engineer.....	37	»	39	»	27	»	22	»	49	»
82	Engineering (de Londres).....	38	»	40	»	27	»	22	»	49	»
83	Engineering and mining (journal de New-York).....	50	»	52	»	35	»	29	»	70	»
84	Engineering New (de New-York).....	32	»	34	»	22	»	18	»	44	»
85	Fliegende Blätter.....	29	»	31	»	22	»	18	»	43	»
86	Glückauf.....	27	»	25	»	19	»	16	»	24	»
87	Graphic.....	23	»	25	»	17	»	14	»	34	»
88	Power.....	(Prix fixés aux abonnés sur demande.)									
89	Punch.....	29	»	31	»	20	50	17	»	41	»
90	Railway age.....	35	»	37	»	26	»	21	»	48	»
91	Review of Review.....	19	»	21	»	15	»	12	»	23	»
92	Scientia.....	18	»	20	»	14	»	12	»	27	»
93	Strand.....	17	»	19	»	12	50	9	50	25	50
94	Studio.....	(Prix fixés aux abonnés sur demande.)									
95	Windsor magazine.....	19	»	21	»	15	»	12	»	23	»
96	Zeitschrift des Vereines deutscher Ingenieure.....	70	»	72	»	47	»	39	»	57	»

Les camarades sont invités à faire connaître s'ils seraient désireux de s'abonner à des publications ne figurant pas encore sur la liste ci-dessus.

NOTA.

Le compte rendu de la tournée du P. C. M. en Rhénanie, sera publié dans le prochain *Bulletin*.

Le Gérant : M. LE CREURER,
117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).